

Alors, on s'y met tous et toutes, ensemble, ou on attend que le tsunami « NRP » emporte missions, emplois et service public ?

Toulouse, le 3 mai 2021

Les cadres sup' rattrapé.e.s par la patrouille « NRP » ?

Le 13 avril 2021, en soirée, sans doute pour éviter que certains passent une mauvaise nuit, **les chefs de service ont reçu un courriel avec des documents les informant que leur service changeait d'indice de classement.** Avant la communication de ces documents, aucune information n'avait été donnée par la direction régionale, sauf pour quelques privilégiés adhérents de l'association des comptables qui avaient pu voir M. Perrin le 9 avril. Un chef de SIE, entre deux portes, a même été rassuré quant à la pérennité de l'indice de son service par le directeur régional lui-même et a pourtant découvert dans les documents du 13 avril que son service perdait trois rangs ! Mais Monsieur le directeur a tellement de choses en tête avec la révolution « NRP »...

Le 20 avril a eu lieu, pour présenter ces évolutions, une visioconférence menée par M. Perrin à l'attention des chefs de service, en présence des directeurs, qui n'ont pas vraiment usé leurs micros.

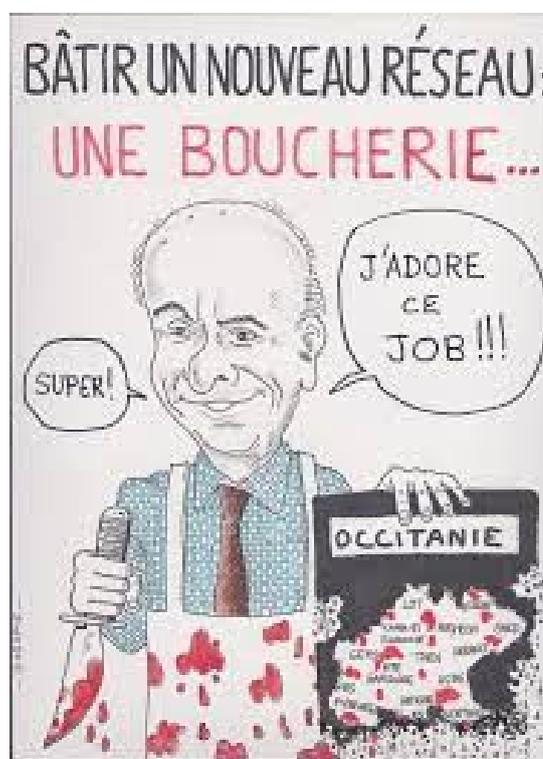
S'appuyant sur les documents, le directeur a expliqué que ces réévaluations des postes comptables étaient impulsées par Bercy. Trop modeste, il n'a pas parlé de ses arbitrages, pourtant possibles d'après la documentation.

Quelques responsables, se préoccupant tout de même de l'avenir des services publics, s'inquièrent d'une possible corrélation entre baisse de l'indice et ... baisse des effectifs, celui des petites mains que l'on nomme C et B, du fait de ce nouveau classement. **La réponse fut vague : « C'est possible mais pas nécessairement... on verra... faut voir ». Bref, les agents vont sentir à nouveau le vent glacé des coupes sombres. Pas sûr qu'eux puissent, à terme, s'en sortir avec une belle lettre de motivation.**

Les chefs de SPF et de SIE se sont vite rendus compte que leurs services perdaient beaucoup, alors que les charges ne diminuaient pas, et parfois même augmentaient avec l'arrivée de nouvelles communes dans leur ressort géographique. L'exemple du service impôt des entreprises de Balma, qui sera classé en dessous du service de gestion comptable de Bagnères de Luchon, laisse pantois. Comment justifier cette décision faisant triompher le modeste SGC montagnard sur le molosse toulousain ? C'est peut-être cela la démétropolisation !? Les SGC et les SIP, fer de lance du NRP, gagnent souvent en indice. Ce jeu, qui ressemble au déshabillage de Pierre pour habiller Paul, permet également d'indicier des postes administratifs en direction ou dans des services non concernés jusqu'à présent, comme les PCRPs.

Comment vont se dérouler les promotions, les mutations des A+ dans ces services au classement chamboulé ? Magie de la pyramide des âges de la DGFIP, un tiers d'entre eux part à la retraite d'ici trois ans. Donc, même si le réseau comptable se rétrécit considérablement (regroupement ou suppression de SIE, de SIP, de SPF, de trésoreries, etc) en ce moment, ils pourront continuer leur carrière. Elle va

tout de même se compliquer puisque les postes à profil deviennent la norme. Le directeur départemental aura ainsi à sa disposition tous ses cadres. Il pourra quelque peu les cajoler grâce



aux accompagnements prévus sur le chemin des réformes : primes, formations, nouveaux emplois (CDL, etc). À eux de faire leur trou au moyen de lettres de motivation bien tournées.

Cette redistribution des cartes ne va pas concerner que la rémunération de nos cadres A+. Elle est une conséquence directe du « NRP ». Des services disparaissent, les cadres et les agents doivent être recasés dans un réseau transformé. Ces « plateformes-usines » (centre de contact, services d'appui au réseau, services spécialisés) qui poussent comme des champignons vont avoir besoin de ces cadres, de ces agents mais aussi de leurs missions. Ils vont puiser dans nos services de pleine compétence, les réduisant à peau de chagrin.

Rien n'est gravé dans le marbre !

Alors, la DRFiP 31 a beau vendre sa « gestion prévisionnelle des emplois et des carrières » (GPEEC) en affirmant que le taux d'encadrement va augmenter (de 8,4 à 8,7%) et en vantant les mesures PPCR (comme si c'était la DRFiP 31 qui les avaient votées!), cela ne trompe personne : **le taux d'encadrement augmentera surtout parce que le nombre d'agents à encadrer va fondre comme neige au soleil et les possibilités de déroulement de carrière vont elles aussi devenir aussi rares que les ours polaires sur la banquise.**

Et encore, une éventualité n'est pas abordée dans le joli diaporama qui a été présenté : le niveau de recrutement de contractuels, qui vont entrer en concurrence directe avec les fonctionnaires statutaires que sont encore nos cadres supérieurs. Gageons que l'État pourrait y trouver à faire de substantielles économies et, à tout le moins, placer à des postes administratifs stratégiques des « nettoyeurs » chargés de manager « à la schlague » certains secteurs stratégiques de notre administration. Les jeunes loups bardés de diplômes, formés « à la dure » dans le secteur privé, risquent de changer la donne pour nos encadrants actuels, qu'ils se renseignent un peu sur la réalité d'entreprises comme la Poste, Orange et Naval Group !



Les cadres supérieurs sont les grands absents des luttes sociales aux Finances publiques depuis une vingtaine d'années. Plus précisément depuis le conflit contre la « mission 2003 », précurseur du « nouveau réseau de proximité », mobilisation au sein de laquelle certains avaient pris toute leur place. C'est en effet collectivement qu'avait été gagné le retrait de la contre-réforme Sauter.

Depuis, les gouvernements aux manettes ont contourné l'écueil, en fusionnant d'une part DGI et DGCP en 2008 et en dépeçant la bête morceau par morceau, plutôt que de manière globale. Concernant les cadres supérieurs, c'est en les arrosant copieusement en matière de primes et en leur faisant croire qu'ils étaient transformés en véritables managers dignes du privé que la DGFiP les a coupés peu à peu des « ouvriers » que sont les cadres

C, B et A. L'association des comptables, contactée par nos soins lors du conflit local de 2019, avait décliné notre proposition de rencontre et d'expression commune, expliquant « qu'elle agissait pour le compte de ses adhérents ».

Ceci étant dit, répétons encore et toujours que « seuls les combats non menés sont perdus d'avance ».

La CGT est prête à discuter avec tous ceux, élus ou salariés, qui ne feignent pas de vouloir résister, tous ceux qui sont prêts à réfléchir sur un mouvement massif, dans la durée, seul de nature à renverser le dogme du service public numérique au détriment de tout, de la désertification des services publics dans les territoires, bref, de la privatisation de tout ce qui est encore dans la sphère publique.